

- * Toute personne étrangère au centre ne pourra être accueillie dans l'établissement sans l'accord d'un membre de l'équipe,
- * Les usagers du centre sont invités au plus grand respect des locaux, du voisinage, des espaces environnants et des aires de stationnement pour les voitures,
- * Dans un but de discrétion, il est recommandé de ne pas créer d'attroupement devant les locaux du centre,
- * Dans un souci de propreté il est demandé de jeter les gobelets, les conditionnements des traitements... dans les poubelles prévues à cet effet (à l'intérieur et à l'extérieur du centre).

Le non respect des règles est susceptible de modifier les modalités de la prise en charge, d'entraîner une exclusion, voire une procédure judiciaire.

Sécurité des personnes et des biens

- * En cas de nécessité, le personnel fera appel aux services de secours (pompiers et SAMU),
- * En cas de violence avérée, le personnel fera appel aux forces de l'ordre.

Ce règlement sera remis à toute personne accueillie lors d'une prise en charge. Il sera affiché dans les locaux du centre d'accueil et remis à l'ensemble du personnel.

Ce règlement de fonctionnement est révisable au maximum tous les 5 ans.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mission

Le centre a pour mission d'assurer l'accueil et la prise en charge médico-psycho-sociale individualisés :

- * Des personnes ayant des problèmes d'addiction, une consommation à risque ou un usage nocif de substances psycho-actives licites et/ou illicites,
- * Des personnes souffrant d'addictions sans substances (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéos...).

Révisé en juillet 2014

CEDRAGIR
Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

11 rue Eugène Varlin – 59160 LOMME
Tél : 03 20 08 16 61 – Fax : 03 20 08 05 05

7 rue Sadi Carnot – 59280 ARMENTIERES
Tél : 03 20 35 02 60 – Fax : 03 20 35 02 68

Le public accueilli

Toute personne, majeure ou mineure, quelque soit son origine géographique, rencontrant des difficultés liées à une addiction et/ou une conduite à risque avec ou sans substances psycho-actives.

Les conditions d'accueil

L'accueil est sur rendez-vous, pris généralement par téléphone, néanmoins toute personne se présentant pourra être reçue sans rendez-vous par un membre de l'équipe en fonction de sa disponibilité.

Un rendez-vous est proposé, sous 48h dans la mesure du possible, avec un membre de l'équipe psycho-socio-éducative pour une aide à l'élaboration de la demande, l'évaluation des besoins de la personne accueillie ainsi que pour l'ouverture d'un dossier de suivi dont les éléments qui seront recueillis resteront strictement confidentiels.

Le CSAPA s'engage à élaborer avec vous un **projet personnalisé** et à vous accompagner dans sa réalisation. Il doit s'appuyer sur vos attentes et besoins. Ce projet tient compte de votre situation personnelle, de vos objectifs à court, moyen et/ou long terme.

Les prises en charge et accompagnements individualisés proposés sont :

- * Une orientation et un accompagnement au sevrage hospitalier, ou ambulatoire,
- * Une (re)orientation sur des structures adaptées, centre thérapeutique résidentiel, communauté thérapeutique, appartement thérapeutique, famille d'accueil...
- * Des soins ambulatoires au long cours avec ou sans traitement de substitution,
- * Des consultations médicales et psychiatriques,
- * La prescription et délivrance de traitement de substitution (méthadone et buprénorphine haut dosage) et prise en charge des traitements des co-morbidités,
- * Au cours de l'évaluation des indications pour la substitution, un document informant du meilleur usage et du risque de ce traitement sera remis à l'utilisateur,
- * La réalisation des dépistages VIH, VHB, VHC,
- * Un suivi psychologique ou psychothérapeutique,
- * Une aide et un accompagnement social pour les démarches administratives...
- * Un soutien éducatif,
- * La diffusion des informations et des messages de prévention de réduction des risques et des dommages (individuellement et collectivement),
- * La mise à disposition de matériel de réduction des risques et la récupération de matériel usagé.

Droits et devoirs de l'utilisateur

Droits :

- * La personne est prise en charge conformément à la loi de 1970 lui garantissant la gratuité et l'anonymat des soins si elle le demande.
- * L'accès au dossier : l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge peut être demandé par la personne accueillie par écrit auprès de la direction.
- * Informatisation : le centre de soins est informatisé. Il dispose d'une base de données destinée à recueillir les informations sociales, civiles, épidémiologiques, ainsi que les modalités de prise en charge des personnes accueillies. Ces données, rendues anonymes, alimentent les enquêtes nationales ou régionales, les rapports d'activités destinés aux organismes publics financeurs et à nos propres recherches.
- * Participation des usagers : des questionnaires semestriels seront proposés au cours de la prise en charge dans le but d'évaluer et faire évoluer le fonctionnement de la structure. Les réponses, suggestions et observations seront étudiées par l'équipe du service ainsi que la direction de l'association. Les informations et les décisions qui feront suite au traitement du questionnaire seront transmises par voie d'affichage dans les salles d'attente du service.
- * Droit de recours : la personne accueillie pourra avoir recours à la Direction du Cèdre Bleu en cas d'interrogation ou de désaccord concernant ses droits. La demande de rendez-vous se fera par courrier. L'utilisateur pourra choisir une personne qualifiée pour l'aider sur une liste établie par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Devoirs :

- * Tous les espaces de l'établissement sont non fumeurs,
- * Il est interdit d'introduire et/ou de consommer dans le centre des substances psycho-actives licites ou illicites ainsi que tous médicaments détournés de son usage,
- * Il est interdit d'introduire dans le centre toute arme ou objet défini comme arme par destination,
- * Toute forme de violence verbale ou physique est interdite au Cèdre Bleu,
- * Il est demandé à l'utilisateur d'accepter les règles d'usage dans les salles d'attente, de ne pas favoriser un climat propice aux conflits interpersonnels et d'adopter un comportement respectueux envers les autres personnes accueillies,